

Paris, le 15 juin 2010

Une nouvelle étape du développement d'OFI Private Equity Capital Augmentation de capital de 35 millions d'euros par émission d'actions à bons de souscription d'actions au prix unitaire de 8 euros

- Attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires actuels
- Emission d'ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Engagements de souscription des actionnaires de référence et investisseurs tiers à hauteur de plus de 94%
- Période de souscription ouverte du 16 juin 2010 au 30 juin 2010

OFI Private Equity Capital (OPEC) annonce aujourd'hui le lancement d'une émission d'actions à bons de souscription d'actions (les « **ABSA** ») avec maintien du droit préférentiel de souscription (les « **DPS** ») des actionnaires pour un montant d'environ 35 millions d'euros, 3 bons de souscription d'actions (les « **BSA 2** ») étant attachés à chaque action.

En outre, OPEC a décidé d'attribuer gratuitement à ses actionnaires, préalablement au lancement de l'émission d'ABSA, des bons de souscription d'actions (les « **BSA 1** »).

Olivier Millet, Président du Directoire d'OFI Private Equity, a déclaré que : « *dès le 16 juin 2010, nos actionnaires et de nouveaux investisseurs pourront participer à cette augmentation de capital et prendre part aux prochaines étapes du développement d'OPEC. L'opération bénéficie déjà d'engagements de souscription de nos actionnaires de référence, dont la MACIF. D'autre part, OPEC a choisi d'attribuer gratuitement des bons de souscription permettant à ses actionnaires d'accompagner la société dans sa croissance future. Cette augmentation de capital a pour objectif de nous doter de ressources supplémentaires pour continuer de financer les projets de croissance des entreprises de notre portefeuille et pour saisir les opportunités d'acquisitions qui se présenteraient à partir du second semestre 2010.* ».

OFI Private Equity Capital est actionnaire de 10 entreprises, dont 6 en position de majoritaire représentant un ensemble consolidé de 307M€ de chiffre d'affaires et 47,3M€ d'EBITDA en 2009 (DESSANGE International, Léon de Bruxelles, IMV Technologies, Groupe Financière de Siam, Gault & Frémont, Fondis Electronic).

Au 31 mars 2010, la valorisation de son portefeuille est de 161,6M€, son Actif Net Réévalué de 18,40€ par action.

> RAISONS DE L'OPERATION ET UTILISATION DU PRODUIT

L'émission d'ABSA a pour objectif de doter OPEC de ressources nouvelles lui permettant de saisir des opportunités d'acquisitions à partir du second semestre 2010 avant d'atteindre la rotation naturelle de son portefeuille pour la période 2011/2013.

En particulier, le produit de l'émission permettra à OPEC de poursuivre la diversification de son portefeuille en procédant à des acquisitions en fonction des opportunités qui pourraient se présenter et des conditions de marché.

PARTICIPATIONS MAJORITAIRES

DESSANGE
PARIS



***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie***

L'émission des BSA 2 attachés aux actions et l'attribution gratuite des BSA 1 permettra à OPEC, en cas d'exercice des bons, de réaliser de nouvelles acquisitions, en fonction des opportunités et des conditions du marché, indépendamment des fonds dégagés lors de la rotation naturelle du portefeuille à compter de 2011.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie d'OPEC qui se déploie sur six axes au moment de l'investissement : (i) des investissements dans des entreprises rentables et en croissance, (ii) un segment de taille des sociétés cibles avec une valorisation inférieure à 100 millions d'euros et ayant une position de leader sur leur marché de niche, (iii) une position principalement d'actionnaire majoritaire en partenariat sur le long terme avec un management impliqué, (iv) un objectif de rendement et de sécurité par le biais de montages financiers combinant des financements sous forme de fonds propres et quasi-fonds propres/dette mezzanine de l'ordre de 60%/40%, (v) la valorisation des critères extra-financiers Environnement Social Gouvernance comme éléments de la création de valeur à moyen terme, et (vi) une politique de distribution de dividendes régulière.

> PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

Emission des ABSA

OPEC émettra 4.393.958 ABSA correspondant à une augmentation de capital immédiate d'un montant maximum de 35.151.664 euros (dont 21.750.092,1 euros de nominal).

La souscription des ABSA sera réservée, par préférence aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 15 juin 2010 ou aux cessionnaires de DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire aux ABSA à titre irréductible à raison de 5 ABSA pour 7 DPS, et à titre réductible le nombre d'ABSA qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Le prix de souscription est de 8,00 euros par ABSA, dont 4,95 euros de valeur nominale par action.

Sur la base du cours de clôture de l'action OPEC le 11 juin 2010, soit 8,60 euros ajusté du montant du dividende de 0,27 euro (dont la distribution est proposée à l'assemblée générale annuelle de la Société convoquée pour le 28 juin 2010 et qui serait mis en paiement à compter du 6 juillet 2010 et au plus tard le 8 juillet 2010), le prix de souscription fait ressortir une décote de 6,5% en tenant compte de la valeur théorique des 3 BSA 2 attachés aux actions émises. Sans en tenir compte, la décote est de 4,0% par rapport au cours de l'action à la même date.

Sur la base de l'ANR de la Société au 31 mars 2010, le prix de souscription fait ressortir une décote de 57,7% en tenant compte de la valeur théorique des 3 BSA 2 attachés aux actions émises.

L'offre sera ouverte au public en France. La période de souscription des ABSA débutera le 16 juin 2010 et se terminera le 30 juin 2010 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0010909275.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante à compter de la date de règlement-livraison des ABSA, prévue le 12 juillet 2010 (i.e., ex-droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont la distribution est proposée à l'assemblée générale annuelle de la Société convoquée pour le 28 juin 2010 et qui serait mise en paiement à compter du 6 juillet 2010 et au plus tard le 8 juillet 2010). Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000038945).

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Emission et attribution gratuite des BSA 1

L'émission et l'attribution gratuite des BSA 1 seront effectuées le 16 juin 2010 au bénéfice des actionnaires d'OPEC dont les actions seront enregistrées comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du 15 juin 2010, à raison de 1 BSA 1 pour 1 action existante, soit un total de 6.151.542 BSA 1.

L'émission d'ABSA et l'attribution gratuite de BSA 1 est dirigée par Oddo Corporate Finance en qualité de Chef de File et Teneur de Livre.

> PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES BSA 1 ET DES BSA 2

Caractéristiques communes

- Prix d'exercice des BSA : 11 euros par action nouvelle OPEC à émettre
- Période d'exercice des BSA : les titulaires des BSA pourront souscrire aux actions nouvelles OPEC par exercice de leurs BSA à compter du 13 juillet 2010 jusqu'au 12 juillet 2013
- Cotation des actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA : les actions nouvelles émises sur exercice de BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Elles porteront jouissance courante à partir de la date de règlement-livraison
- Parité d'exercice des BSA : 5 BSA donnera le droit de souscrire à 1 action nouvelle OPEC de 4,95 euros de nominal sous réserve d'ajustements

Caractéristiques spécifiques

BSA 1 :

- Admission aux négociations des BSA 1 : les BSA 1 feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Leur cotation est prévue le 12 juillet 2010 sous le code ISIN FR0010909283
- Ajustement de la parité d'exercice des BSA 1 : conformément à ce qui est prévu dans la Note d'Opération, à compter de l'émission des ABSA, soit le 12 juillet 2010, la nouvelle parité d'exercice sera ajustée et portée à la connaissance des porteurs de BSA 1

BSA 2 :

- Admission aux négociations des BSA 2 : en raison de la différence de parité d'exercice entre les BSA 1 et les BSA 2 résultant de l'ajustement lié à l'émission d'ABSA, les BSA 2 feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation différente de la ligne de cotation des BSA 1. Leur cotation est prévue le 12 juillet 2010 sous le code ISIN FR0010909309

> INTENTIONS DE SOUSCRIPTION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date d'obtention du visa de l'AMF, la Société a reçu les intentions de souscription provenant de ce principaux actionnaires, dont notamment :

- la MACIF et Mutavie, qui se sont engagées à souscrire à l'émission d'ABSA à titre irréductible à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription permettant la souscription respectivement de 1.915.567 et 391.937 ABSA,
- la MAIF et Filia MAIF, qui se sont engagées à souscrire à l'émission d'ABSA à titre irréductible à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription permettant la souscription respectivement de 281.385 et 43.290 ABSA,

L'émission des ABSA ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Il est toutefois précisé que les engagements de souscription reçus par la Société couvrent 94,6% du montant de l'émission, soit plus des trois-quarts de l'augmentation de capital, ce qui en garantit la réalisation.

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

> MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus constitué (i) du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2010 sous le numéro D. 10-0326 et (ii) d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus) qui a obtenu le visa de l'AMF n°10-179 en date du 14 juin 2010, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'OFI Private Equity Capital (12, rue Clément Marot - 75008 Paris). Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'OFI Private Equity Capital (www.ofi-pecapital.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

OFI Private Equity Capital attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF avant de prendre leur décision d'investissement.

> A PROPOS D'OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL

OFI Private Equity Capital, société cotée sur NYSE Euronext (Compartiment C) (Code OPEC) est la société d'investissement de la société de gestion OFI Private Equity, qui investit en equity et en mezzanine dans des sociétés françaises, dont les valorisations sont comprises entre 15 et 75 millions d'euros, ayant déjà fait l'objet d'une première opération de capital transmission (LBO secondaire).

OFI PRIVATE EQUITY: Olivier Millet • +33 (0) 1 40 68 17 50 • omillet@ofi-privateequity.fr
Jean-François Mallinjoud • +33 (0) 1 40 68 67 94 • jmallinjoud@ofi-privateequity.fr
Elisabeth Auclair • +33 (0) 1 40 68 17 25 • eauclair@ofi-privateequity.fr

GROUPE OFI: Anne-Françoise Lacoste • +33 (0) 1 40 68 17 66 • alacoste@ofi-am.fr

BRUNSWICK: Agnès Catineau • + 33 (0) 1 53 96 83 83 • acatineau@brunswickgroup.com
Benoît Grange • + 33 (0) 1 53 96 83 83 • bgrange@brunswickgroup.com

**OFI PRIVATE EQUITY
CAPITAL**
12, rue Clément Marot
75008 Paris
www.ofi-pecapital.com

Fiche signalétique :
Code : OPEC
NYSE Euronext Paris, Compartiment C
Code ISIN : FR0000038945
Nombre de titres : 6 151 542
Flottant : 35 %
Pour plus d'informations, merci de consulter le site : www.ofi-pecapital.com

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

> AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux États-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933 et OPEC n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement aux personnes qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou ont une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié (l'« Ordre »), ou sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc ») de l'Ordre.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

*

*

*

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 10-179 en date du 14 juin de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties de l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

Les termes commençant par des majuscules utilisés dans le présent résumé ont le sens qui leur est attribué, le cas échéant, dans la Note d'Opération.

A INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Les expressions « **OFI PEC** » ou la « **Société** » désignent la société OFI Private Equity Capital. L'expression le « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

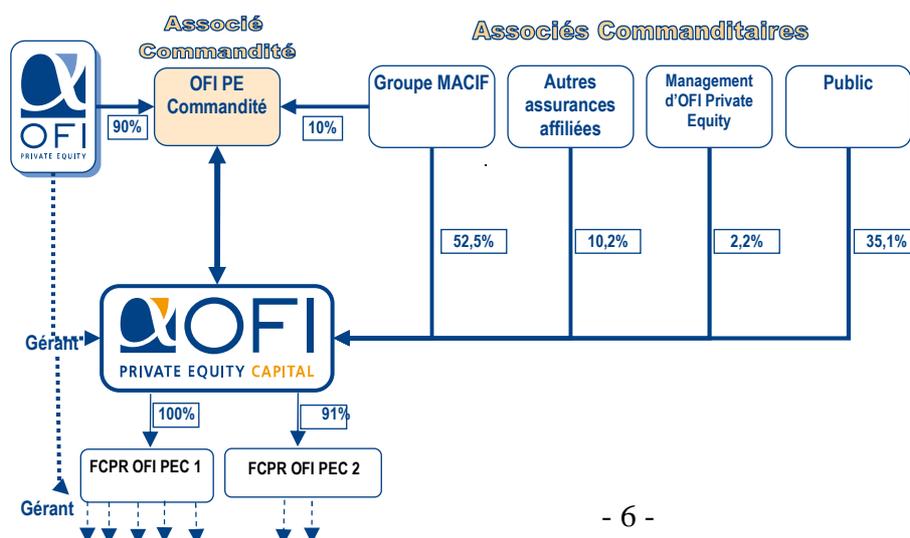
OFI PEC (anciennement dénommée Forinter), société de droit français, a été fondée en 1964. En 1993, elle perd le statut de société d'investissement à capital fixe (SICAF). En 2004, elle confie à OFI Private Equity (précédemment dénommée Ofivalmo Capital) un mandat de gestion de son portefeuille orienté sur les opérations de capital investissement en direct ou par rachat de portefeuille.

En avril 2007, la Société a été transformée en société en commandite par actions, la gérance de la Société ayant été confiée à OFI Private Equity (le « **Gérant** »).

Aperçu des activités

OFI PEC a pour activité d'investir principalement sur des opérations de type LBO secondaire small cap en fonds propres, quasi-fonds propres et en mezzanine dans des sociétés françaises, non cotées, à fort potentiel de croissance et dans tous les secteurs d'activité (à l'exception des secteurs de l'alcool, l'armement, les jeux, le sexe et le tabac). Une des vocations de la Société est également d'accompagner les sociétés dont elle est actionnaire dans leur croissance externe en France ou à l'étranger.

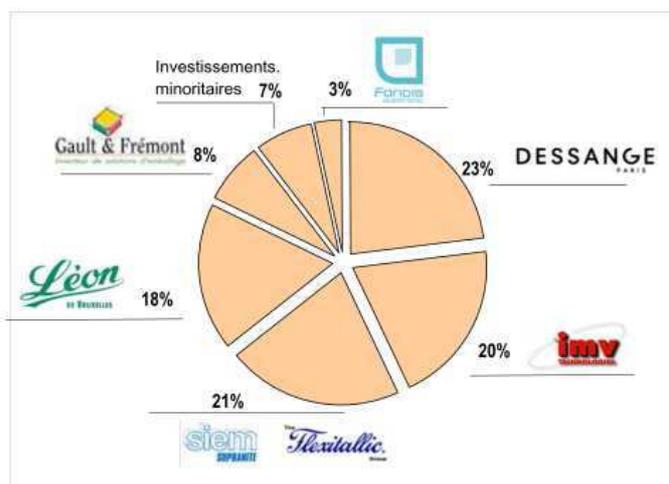
Organigramme



**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

Le portefeuille de la Société à la date de la présente Note est constitué de 4 opérations d'investissement réalisées en 2008 et 6 opérations réalisées en 2007 et 2006.

Répartition du portefeuille dans l'Actif Net Réévalué (ANR) au 31 mars 2010



Informations financières historiques sélectionnées

Principales données comptables de la Société pour les trois derniers exercices, extraites des comptes consolidés du Groupe (tel que défini au paragraphe 2.3 du Document de référence pour les exercices clos les 31 décembre 2009, 2008, 2007 établis en normes comptables internationales (normes IFRS)).

Compte de résultat consolidé résumé

En milliers d'euros	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008⁽¹⁾</u>	<u>31/12/2007</u>
Revenus des activités ordinaires	306.611	271.288	52.830
EBITDA opérationnel courant	47.335	29.809	13.486
Résultat opérationnel courant	31.071	17.093	11.363
Résultat opérationnel	35.574	-9.889	9.328
Coût de l'endettement financier net	-27.500	-22.646	-5.495
Résultat net (part du Groupe)	8.701	-28.547	3.754

(1)Après effet de l'affectation définitive des écarts d'acquisition antérieurs selon Note 6.3.4 des comptes consolidés

Bilan consolidé résumé

En milliers d'euros	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008⁽¹⁾</u>	<u>31/12/2007</u>
Actifs non courants	465.349	481.076	240.695
Actifs courants	157.310	169.932	105.323
Actifs financiers destinés à être cédés	0	1.176	376
TOTAL ACTIF	622.659	652.184	346.394
Capitaux propres	105.880	115.752	112.719
Passifs non courants	331.326	404.982	188.510
Passifs courants	185.453	131.449	45.165
TOTAL PASSIF	622.659	652.184	346.394

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

Endettement net	263.485	288.083	94.516
Capitaux propres (part du groupe)	73.588	66.081	103.625

(1)Après effet de l'affectation définitive des écarts d'acquisition antérieurs selon Note 6.3.4 des comptes consolidés

Tableau synthétique des capitaux propres et endettement consolidé

Le tableau ci-dessous présente l'état des capitaux propres consolidés et de l'endettement net de la Société établis en normes IFRS au 31 mars 2010 conformément aux recommandations du CESR (CESR 127).

(M€)	31/03/2010
Total des dettes financières courantes	117,9
Faisant l'objet de garanties	0,0
Faisant l'objet de nantissements	0,0
Sans garanties ni nantissements	117,9(*)
Total des dettes financières non courantes	236,8
Faisant l'objet de garanties	0,0
Faisant l'objet de nantissements	0,0
Sans garanties ni nantissements	236,8
Capitaux propres part du groupe	73,6
Capital social	30,5
Prime d'apport	-
Réserve légale	2,8
Autres réserves	40,3

(*) dont 15M€ correspondant au contrat bancaire Société Générale dont le renouvellement d'un an a été obtenu postérieurement au 31 mars 2010 (cf. § 10.6.3 de la Note d'Opération).

(M€)	31/03/2010
A. Trésorerie	25,7
B. Valeurs mobilières de placement	37,8
C. Placement à moins de trois mois	-
D. Liquidités (A+B+C)	63,6
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	83,3(*)
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	
H. Autres dettes financières à court terme	34,6
I. Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	117,9
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	54,3
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	170,1
L. Obligations émises	60,1
M. Autres emprunts à plus d'un an	6,6
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	236,8
O. Endettement financier net (J+N)	291,1

(*) dont 15M€ correspondant au contrat bancaire Société Générale dont le renouvellement d'un an a été obtenu postérieurement au 31 mars 2010 (cf. § 10.6.3 de la Note d'Opération).

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

ANR au 31 mars 2010

M€	31/12/2009		31/03/2010		Prix de revient (M€)
	M€	par action	M€	par action	
Participations majoritaires	139,0	22,6 €	148,5	24,1 €	114,3
Participations minoritaires	10,3	1,7 €	13,1	2,1 €	9,5
Total Portefeuille	149,3	24,3 €	161,6	26,3 €	123,8
Dettes financières	-45,2	-7,4 €	-45,9	-7,5 €	
Trésorerie	9,2	1,5 €	4,6	0,7 €	
Dette financière nette	-36,0	-5,9 €	-41,3	-6,7 €	
Autres actifs, investissements historiques, autres passifs et minoritaires	-5,4	-0,9 €	-7,0	-1,1 €	
ANR	107,8	17,5 €	113,2	18,4 €	
% variation / 31/12/2009			5,0%	5,0%	

L'ANR est calculé sur la base des comptes consolidés en normes IFRS sur un périmètre de consolidation restreint intégrant uniquement OFI Private Equity Capital et les FCPR, les participations des FCPR étant valorisées en instruments financiers en Juste Valeur en conformité avec les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board (« IPEV »).

Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité

Avant toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque résumés ci-dessous et détaillés au chapitre II § 7.5 du Document de Référence :

- Risques liés à l'activité de capital investissement et notamment le risque financier de perte de l'investissement réalisé lors de prises de participations,
- Risques liés au statut de société en commandite par actions, notamment en raison du statut du Gérant,
- Risques liés à la dépendance de la Société par rapport à OFI Private Equity. Les résultats de la Société dépendent de l'expérience, des performances, de la capacité à développer une stratégie d'investissement adéquate et des personnes clés d'OFI Private Equity,
- Risques liés aux participations majoritaires : Bien que les risques encourus n'exposent pas directement la Société qui est seulement un actionnaire financier, il existe, au niveau de ces participations, des risques opérationnels (risques sanitaires, risques environnementaux, risques de dépendances à l'égard de tiers et risques liés à l'environnement économique) et des risques de liquidité des participations majoritaires qui doivent disposer des ressources financières pour financer leur activité courante. L'exposition de la Société est toujours limitée à son investissement. Toutefois, la Société peut exceptionnellement et à sa propre initiative, décider de prendre des engagements complémentaires. Notamment, les sociétés Financière de Siam et Fondis sont en cours de négociation bancaire suite à la rupture de certains de leurs covenants, négociations dans le cadre desquelles la société OFI Private Equity Capital n'a pas pris d'engagements financiers. La Société estime que les négociations bancaires menées par Fondis et Financière de Siam devraient aboutir et ne pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et celles de ses participations majoritaires. La Société considère qu'elle-même et ses participations majoritaires n'encourent pas de risque de liquidité.

Evolution récente de la situation financière et perspectives

Au 1er trimestre 2010, le chiffre d'affaires consolidé est en progression de 5,5% à périmètre comparable, et l'ANR a progressé de 5% par rapport au 31 décembre 2009, à 18,40€ par action. La progression de l'ANR s'explique par l'amélioration des multiples de comparables boursiers utilisés pour la valorisation du portefeuille (en complément de la méthode des Discounted Cash Flows) et le rendement du portefeuille mezzanine.

Les sociétés du portefeuille devraient être en bonne position pour bénéficier d'une amélioration de leurs activités et développer leurs projets de croissance. Certains de ces projets, d'ores et déjà à l'étude, pourraient se réaliser courant 2010.

Ces informations figurent plus en détails dans le communiqué de la Société en date du 11 mai 2010 qui est intégralement repris au § 10.6.5 ci-après.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

Contexte et raisons de l'opération, et utilisation du produit de l'émission

L'émission d'ABSA a pour objectif de doter la Société de ressources nouvelles lui permettant de saisir des opportunités d'acquisition à partir du second semestre 2010 avant d'atteindre la rotation naturelle de son portefeuille pour la période 2011/2013 lui donnant ainsi une certaine autonomie dans son développement.

En particulier, le produit de l'émission des ABSA d'un montant de 35.151.664,00 euros permettra à la Société de poursuivre la diversification de son portefeuille en procédant à des acquisitions en fonction des opportunités qui pourraient se présenter et des conditions de marché. Aucun projet d'opération ou étude n'a été arrêté à ce stade visant une cible spécifique ou un secteur d'activité spécifique.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de la Société qui se déploie sur six axes au moment de l'investissement : (i) des investissements dans des entreprises rentables et en croissance, (ii) un segment de taille des sociétés cibles avec une valorisation inférieure à 100 millions d'euros et ayant une position de leader sur leur marché de niche, (iii) une position principalement d'actionnaire majoritaire en partenariat sur le long terme avec un management impliqué, (iv) un objectif de rendement et de sécurité par le biais de montages financiers combinant des financements sous forme de fonds propres et quasi-fonds propres/dette mezzanine de l'ordre de 60%/40%, (v) la valorisation des critères extra-financiers Environnement Social Gouvernance comme éléments de la création de valeur à moyen terme, et (vi) une politique de distribution de dividendes régulière.

L'attribution gratuite des BSA 1 aux actionnaires existants a pour objet de permettre aux actionnaires qui ne seraient pas en mesure de souscrire à l'émission d'ABSA objet de la Note d'Opération, et qui verraient ainsi leur participation dans le capital de la Société diluée à l'issue de cette opération, de pouvoir limiter cette dilution par la suite par l'exercice des BSA 1 lorsque les conditions le leur permettront et s'ils le souhaitent.

Le produit de l'émission des BSA 2 attachés aux actions et l'attribution gratuite des BSA 1, d'un montant maximal de 42.533.502,00 euros(*) en cas d'exercice des bons, permettra à OFI PEC de réaliser de nouvelles acquisitions en fonction des opportunités et des conditions du marché, indépendamment des fonds dégagés lors de la rotation naturelle du portefeuille à compter de 2011.

La durée moyenne de rotation du portefeuille est située entre 4 et 7 ans. Dans la mesure où OFI PEC n'est pas encore entré dans une phase de rotation de son portefeuille, cette information est donnée à titre indicatif.

A la date des présentes, le programme de sortie des actifs du portefeuille d'OFI PEC n'est pas arrêté. Si ce programme devait être retardé et que parallèlement de nouvelles opportunités d'acquisition se présentaient, OFI PEC n'exclut pas, sans pour autant l'envisager à ce stade, si cela est nécessaire pour profiter de ces opportunités, de faire à nouveau, appel au marché.

Ces émissions permettent également de favoriser la liquidité des actions OFI PEC dans l'intérêt des épargnants.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la présente émission est indépendante et n'a pas d'incidence sur les renégociations en cours de la dette de Fondis et de Financière du Siam, décrites au § 10.6.1.

(*) Etant précisé qu'il s'agit d'un montant indicatif estimé sur la base notamment du calcul théorique de la Nouvelle Parité d'Exercice des BSA 1 figurant au § 4.1.5 a) de la Note d'Opération.

Emission et attribution gratuite des BSA 1

Les informations mentionnées ci-dessous ne tiennent pas compte de l'ajustement de la Parité d'Exercice mentionnée ci-dessous.

Bénéficiaires des BSA 1	Actionnaires de la Société dont les actions sont inscrites en compte à la date du 15 juin 2010.
Parité d'attribution	1 BSA 1 pour une action existante.
Nombre total de BSA 1 attribués gratuitement	6.151.542 BSA 1.

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice de la totalité des BSA 1 attribués	1.230.308 actions nouvelles de la Société.
Valeur théorique du BSA 1	0,08 euro. A titre indicatif, la valeur théorique des BSA 1 aurait été de 0,24 euro en retenant le niveau de volatilité de 52% observé sur les trois dernières années.
Date d'émission et d'attribution gratuite des BSA 1	16 juin 2010.
Produit brut et produit net de l'exercice des BSA 1 (en cas d'exercice à 100% des BSA 1)	Produit brut : 13.533.388 euros. Produit net : environ 13,46 millions d'euros.
Caractéristiques des BSA 1	<p><i>Parité d'exercice</i> : Avant l'émission des ABSA, cinq (5) BSA 1 donnera le droit de souscrire à une (1) action nouvelle OFI PEC de 4,95 euros de nominal (la « Parité d'Exercice »).</p> <p><i>Prix d'exercice des BSA 1</i> : 11,00 euros par action nouvelle OFI PEC à émettre.</p> <p><i>Période d'exercice des BSA 1</i> : du 13 juillet 2010 jusqu'au 12 juillet 2013 inclus.</p> <p><i>Admission aux négociations des BSA 1</i> : le 12 juillet 2010 (code ISIN FR0010909283).</p> <p><i>Date de jouissance des actions nouvelles à provenir de l'exercice des BSA 1</i> : 12 juillet 2010 (i.e., ex-droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009).</p> <p><i>Sort des BSA 1 non exercés</i> : caducité.</p> <p><i>Ajustement de la Parité d'Exercice</i> : A compter du 12 juillet 2010, la nouvelle parité d'exercice sera ajustée pour tenir compte de l'augmentation de capital résultant de l'émission des ABSA. Cet ajustement sera calculé conformément à une formule qui sera portée à la connaissance des porteurs de BSA 1 (la « Nouvelle Parité d'Exercice »).</p> <p><i>Cotation des actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA 1</i> : les actions nouvelles émises sur exercice de BSA 1 feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.</p>

Emission des ABSA

Nombre maximum d'ABSA à émettre et part maximale du capital offert	4.393.958 actions nouvelles (ci-après les « Actions Nouvelles ») assorties de trois bons de souscription d'actions (« BSA 2 ») chacune (ensemble, les « ABSA ») à raison de cinq (5) ABSA pour sept (7) droits préférentiels de souscriptions (« DPS »).
DPS	<p>A chaque action existante sera attaché un DPS.</p> <p>Les titulaires de DPS pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à titre irréductible à raison de cinq (5) ABSA pour sept (7) DPS, et • à titre réductible le nombre d'ABSA qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p><i>Détachement et cotation des DPS</i> : les DPS seront détachés le 16 juin 2010. Ils seront cotés et négociés sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0010909275 du 16 juin 2010 au 30 juin 2010 inclus.</p>

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

Valeurs théoriques du DPS et de l'action ex-droit	A titre indicatif, sur la base du cours de clôture de l'action OFI Private Equity Capital du 11 juin 2010, soit 8,60 euros, et en tenant compte du dividende de 0,27 euros (dont la distribution est proposée à l'assemblée générale annuelle de la Société convoquée pour le 28 juin 2010 et qui serait mis en paiement à compter du 6 juillet 2010 et au plus tard le 8 juillet 2010) et de la valeur théorique des trois BSA 2 attachés à chaque ABSA, la valeur théorique du DPS s'élève à 0,22 euro et la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 8,38 euros. Ces valeurs ne préjugent pas de la valeur du DPS pendant la période de souscription et de la valeur ex-droit telles que constatées sur le marché.
Prix de souscription des ABSA	8,00 euros par ABSA.
Date d'émission	Le 12 juillet 2010. Une fois le BSA 2 détaché, les Actions Nouvelles seront assimilées dès leur émission aux actions anciennes.
Décote	Le prix de souscription fait ressortir une décote de 4,0% par rapport au cours de clôture de l'action au 11 juin 2010 (et de 6,5% en tenant compte de la valeur théorique des trois BSA 2 attachés aux actions émises). Sur la base de l'ANR au 31 mars 2010, la décote est de 57,7% (en tenant compte de la valeur théorique des 3 BSA 2 attachés aux actions émises).
Produit brut de l'émission d'ABSA	35.151.664,00 euros.
Produit net de l'émission d'ABSA	Environ 34,97 millions d'euros.
Date de jouissance	12 juillet 2010 (i.e., ex-droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009).
Cotation des Actions Nouvelles	Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000038945).

Caractéristiques des BSA 2 attachés aux ABSA

Caractéristiques des BSA 2 attachés aux ABSA	<p>Se référer aux caractéristiques des BSA 1 figurant ci-dessus à l'exception des caractéristiques suivantes :</p> <p><i>Bénéficiaires</i> : souscripteurs des ABSA.</p> <p><i>Nombre total</i> : 13.181.874 BSA 2.</p> <p><i>Valeur théorique</i> : 0,07 euro.</p> <p>A titre indicatif, la valeur théorique des BSA 2 aurait été de 0,21 euro en retenant le niveau de volatilité de 52% observé sur les trois dernières années.</p> <p><i>Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice de la totalité des BSA 2 attachés aux ABSA</i> : 2.636.374.</p> <p><i>Ajustement de la Parité d'Exercice</i> : La Parité d'Exercice des BSA 2 ne sera pas modifiée sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 4.1.9 de la Note d'Opération.</p> <p><i>Admission aux négociations des BSA 2</i> : en raison de la différence de parité d'exercice entre les BSA 1 et les BSA 2 suite à l'ajustement visé ci-dessus, les BSA 2 feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation différente de la ligne de cotation des BSA 1. Leur cotation est prévue le 12 juillet 2010 sous le code ISIN FR0010909309.</p>
---	--

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

	<p><i>Masse des porteurs</i> : les porteurs de BSA 2 seront regroupés en une masse distincte de la masse des porteurs de BSA 1.</p> <p><i>Produit brut</i> (en cas d'exercice de 100% des BSA 2) : 29 000 114 euros.</p> <p><i>Produit net</i> (en cas d'exercice de 100% des BSA 2) : environ 28,85 millions d'euros.</p>
--	--

Intentions de souscription des principaux actionnaires et investisseurs

A la date d'obtention du visa de l'AMF, la Société a reçu les intentions de souscription suivantes(*) :

	% capital	Souscription à titre irréductible
MACIF	43,60%	1.915.567 ABSA
Mutavie	8,92%	391.937 ABSA
MAIF	6,40%	281.385 ABSA
Filia MAIF	0,99%	43.290 ABSA
Assurance Mutuelle des Fonctionnaires	1,77%	77.577 ABSA
Finoléam	1,97%	86.580 ABSA
OFI Asset Management	0,98%	43.290 ABSA
OFI Investir	0,48%	21.357 ABSA
Albingia	1,00%	44.314 ABSA
Jean-François Mallinjoud	0,03%	1.299 ABSA

(*) *Engagement correspondant pour chacun à la totalité de ses droits préférentiels de souscription.*

En outre, la Matmut, détenant 1,04% du capital de la Société, s'est engagé à souscrire à l'émission d'ABSA à titre irréductible et réductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels permettant la souscription de 625.000 ABSA. Matmut pourra par ailleurs acquérir des droits préférentiels de souscription aux ABSA sur le marché afin d'augmenter sa souscription à titre irréductible à l'augmentation de capital.

Union Mutuelle Retraites s'est engagé à souscrire à hauteur de 625.000 ABSA le solde des ABSA qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible et réductible par les autres actionnaires. Union Mutuelle Retraites pourra par ailleurs acquérir des droits préférentiels de souscription aux ABSA sur le marché afin de souscrire à titre irréductible et réductible à l'augmentation de capital.

La Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires ou investisseurs tiers quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

Au total, les engagements de souscription des actionnaires et investisseurs tiers représentent 94,6% de l'émission des ABSA. Il est précisé que l'émission des ABSA ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Il est à noter que les personnes contactées afin de faire part de leur intention de participer ou non à cette augmentation de capital n'ont pas obtenu d'informations autres que celles présentées dans le présent Prospectus.

Résumé des principaux facteurs de risque de marché liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes (voir section 2)

Risques afférents aux BSA 1 et aux BSA 2 (ensembles les « BSA »)

- Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché va se développer pour les BSA et, s'il se développe, le marché des BSA pourrait être peu liquide et les BSA pourraient être sujets à une plus grande volatilité que les actions de la Société.
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs BSA pourraient être dilués dans le capital de la Société.
- Risque de perte de l'investissement en BSA.

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

- Possibilité de modification de modalités des BSA,
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix d'exercice des BSA,
- En cas de baisse substantielle du prix de marché des actions de la Société, les BSA pourraient perdre tout ou partie de leur valeur.

Risques afférents aux DPS

- Le marché des DPS pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.
- En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les DPS pourraient perdre de leur valeur.
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.
- Des ventes de DPS pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription des DPS et pourraient avoir un impact défavorable sur les prix de marché des DPS.

Risques afférents aux ABSA et aux actions nouvelles à provenir de l'exercice des BSA

- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des DPS.
- Volatilité du cours des actions de la Société.
- Des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché pendant ou après la période de souscription et pourraient avoir un impact défavorable sur les prix de marché de l'action de la Société.

Risque afférent aux DPS et aux BSA

- Les DPS et les BSA formant rompus pourraient ne pas être exercés avant la clôture de la période de souscription des ABSA ou des BSA respectivement et consécutivement, perdre toute valeur, notamment si la liquidité du marché du DPS est insuffisante.

C. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat au 25 mai 2010

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
MACIF	2 681 793	43,60 %	2 681 793	43,68 %
MUTAVIE	548 711	8,92 %	548 711	8,94 %
MAIF	393 939	6,40 %	393 939	6,42 %
Filia MAIF	60 606	0,99 %	60 606	0,99 %
Assurance Mutuelle des Fonctionnaires	108 607	1,77 %	108 607	1,77 %
Membres du Conseil de surveillance (hors groupe MACIF)	12 191	0,20 %	12 191	0,20 %
Olivier Millet (via Finoleam SAS)	121 212	1,97 %	121 212	1,97 %
Jean-François Mallinjoud	1 818	0,03 %	1 818	0,03 %
OFI PE commandité	2 670	0,04 %	2 670	0,04 %
Public	2 194 368	35,67 %	2 194 368	35,67 %
Autodétention	25 627	0,42 %	-	
TOTAL	6 151 542	100 %	6 139 141	100 %

Capital social constaté au 31 mars 2010

30.450.133 euros divisé en 6.151.542 actions ordinaires de 4,95 euros de valeur nominale chacune.

Dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2009 et du nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 mars 2010), hors impact de la fiscalité serait la suivante :

Avant émission des actions nouvelles attachées aux ABSA	11.96
Après émission des actions liées à l'émission des ABSA	10.31
Après émission des actions nouvelles liées aux ABSA et exercice des BSA 1 attribués gratuitement, mais avant exercice des BSA 2 attachés aux ABSA	10.38
Après émission des actions nouvelles liées aux ABSA et exercice des BSA 2 attachés aux ABSA mais avant exercice des BSA 1 attribués gratuitement	10.45
Après émission des actions nouvelles liées aux ABSA, exercice des BSA 1 attribués gratuitement, et exercice des BSA 2 attachés aux ABSA	10.50

Etant précisé que ces données ne prennent pas en compte l'ajustement de la Parité d'Exercice des BSA 1.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social d'OFI PEC au 31 mars 2010 et ne souscrivant pas à la présente émission serait la suivante :

Avant émission des actions nouvelles attachées aux ABSA	1.00%
Après émission des actions liées à l'émission des ABSA	0.58%
Après émission des actions nouvelles liées aux ABSA et exercice des BSA 1 attribués gratuitement, mais avant exercice des BSA 2 attachés aux ABSA	0.52%
Après émission des actions nouvelles liées aux ABSA et exercice des BSA 2 attachés aux ABSA mais avant exercice des BSA 1 attribués gratuitement	0.47%
Après émission des actions nouvelles liées aux ABSA, exercice des BSA 1 attribués gratuitement, et exercice des BSA 2 attachés aux ABSA	0.43%

Etant précisé que ces données ne prennent pas en compte l'ajustement de la Parité d'Exercice des BSA 1.

D. MODALITES PRATIQUES

Calendrier indicatif

11 juin 2010	Décision du Gérant relative au principe de l'augmentation de capital et à l'attribution gratuite de BSA 1
14 juin 2010	Décision du Gérant arrêtant les modalités définitives de l'opération Visa de l'AMF sur le Prospectus
15 juin 2010	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus Publication de l'avis Euronext d'émission des ABSA et d'émission et d'attribution gratuite des BSA 1
16 juin 2010	Ouverture de la période de souscription - détachement et début des négociations des DPS sur Euronext Paris Emission et attribution gratuite des BSA 1

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Notice BALO et avis dans un journal d'annonces légales relatifs à la Nouvelle Parité d'Exercice

30 juin 2010	Clôture de la période de souscription - fin de la cotation du DPS
8 juillet 2010	Diffusion d'un communiqué de presse annonçant le résultat des souscriptions Publication de l'avis Euronext d'admission des actions nouvelles et des BSA, indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital
12 juillet 2010	Émission des ABSA - Règlement – livraison des ABSA. Détachement des BSA 2 Publications relatives à la Nouvelle Parité d'Exercice des BSA 1 Cotation des actions nouvelles et des BSA
13 juillet 2010	Ouverture de la période d'exercice des BSA
12 juillet 2013	Clôture de la période d'exercice des BSA

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public uniquement en France. Restrictions applicables à l'offre (se référer au paragraphe 5.2.2 de la Note d'Opération).

Procédure d'exercice des DPS et des BSA

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 16 juin et le 30 juin 2010 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit le 30 juin 2010 à la clôture de la séance de bourse.

Pour exercer leurs BSA, leurs titulaires devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte à tout moment entre le 13 juillet 2010 et le 12 juillet 2013 inclus et devront libérer intégralement le montant de leur souscription en numéraire lors de l'exercice de leurs BSA.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 30 juin 2010 par les intermédiaires financiers teneurs de comptes

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Caceis Corporate Trust – 14 rue Rouget de Lisle (92130) Issy les Moulineaux jusqu'au 30 juin 2010 inclus.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions aux ABSA seront centralisés chez Oddo Corporate Finance – 12 place de la Madeleine (75009) Paris, qui établira un certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Chef de File et Teneur de Livre

Oddo Corporate Finance - 12 boulevard de la Madeleine - 75009 Paris

Contact Investisseurs

Elisabeth AUCLAIR
Directeur Financier
OFI Private Equity
12, rue Clément Marot - 75008 Paris
Tel : +33 (0)1 40 68 60 44
eauclair@ofi-privateequity.fr

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais auprès d'OFI Private Equity Capital (12, rue Clément Marot - 75008 Paris). Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'OFI Private Equity Capital (www.ofi-pecapital.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).